



Ministères désignés

- Surveiller les mesures précisées dans les programmes de rétablissement, les plans d'action et les plans de gestion et comparer les résultats obtenus en fonction des progrès escomptés
- Surveiller l'administration de la LEP et faire rapport à ce sujet, par exemple:
 - Évaluations du COSEPAC et réponses du ministre
 - Élaboration et mise en œuvre de programmes de rétablissement, plans d'action et plans de gestion
 - Accords administratifs et de financement
 - Accords et permis
 - Mesures d'application de la loi et de conformité adoptées
 - Règlements et décrets d'urgence
 - Mesures d'atténuation précisées dans les évaluations environnementales des projets (exigence imposée par la LCEE en matière de surveillance)
- Établir et mettre à jour des politiques et lignes directrices fédérales relatives à la surveillance et l'évaluation des espèces en péril

Ministre de l'Environnement

- Organiser et animer une table ronde avec les partenaires du Programme sur les espèces en péril, les Autochtones et les intervenants

Contrôle des ministères désignés

Influence directe

Influence contributrice

- Rapports quinquennaux sur la mise en œuvre du rétablissement des espèces en péril
- Rapport annuel au Parlement sur l'administration de la LEP
- Politiques et lignes directrices fédérales sur la surveillance et l'évaluation des espèces en péril
- Tables rondes
- Réponses aux recommandations des tables rondes

Partenaires et Autochtones

- Amélioration de la surveillance des espèces par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires
- Amélioration de l'administration de la LEP

Intervenants

- Mobilisation et appui à la surveillance des espèces

RÉSULTATS DÉFINITIFS

Conservation et protection des espèces en péril du Canada